



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 25 avril 2022 à 19h30  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	mairesse
	M. Marc St-Amant	conseiller municipal
	M. Gilles Goyette	conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	conseiller municipal
	M. Michel Champagne	directeur général
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2022-04-108**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,  
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2022-04-109**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,  
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que  
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 515-2022 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2022;
4. Résolution autorisant l'achat de 4 billets au coût de 20 \$ chacun, pour participer au gala organisé par le Centre d'action bénévole de Mékinac dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, qui aura lieu le 26 avril 2022, au Centre communautaire Robert Crête de Saint-Séverin;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



**MOTION**

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2022  
IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2022**

Monsieur le conseiller Marc St-Amant donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 515-2022 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2022.

Ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2022 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi 209 privé).

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2022-04-110**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 4 BILLETS AU COÛT DE 20 \$ CHACUN, POUR PARTICIPER AU GALA ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MÉKINAC DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE, QUI AURA LIEU LE 26 AVRIL 2022, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT CRÊTE DE SAINT-SÉVERIN**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Centre d'action bénévole de Mékinac pour participer au gala organisé dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, qui aura lieu le 26 avril 2022, au Centre communautaire Robert Crête de Saint-Séverin;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce gala, Mme Marie-Soleil Quessy de Saint-Tite sera honorée à titre de bénévole pour son implication auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT que le coût du billet est de 20 \$ chacun;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge pertinent d'être représenté lors de ce gala;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) billets au coût de 20 \$ chacun, pour participer au gala organisé par le Centre d'action bénévole de Mékinac dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, qui aura lieu le 26 avril 2022 au Centre communautaire Robert Crête de Saint-Séverin.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2022-04-111**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller, appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand, greffière

  
Annie Pronovost, mairesse